

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 30 septembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 septembre 2013 conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjoint au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

| | | |
|------------------|---|-----------------------|
| Mme GUIDICELLI | à | Mme PIMENOFF |
| Mme RISTERUCCI | à | Mme MOUSNY-PANTALACCI |
| M. GABRIELLI | à | Mme FIESCHI-DI-GRAZIA |
| M. BASTELICA | à | M. LUCIANI |
| M. AMIDEI | à | M. DIGIACOMI |
| M. BERNARDI | à | Mme SUSINI |
| M. ZUCARELLI | à | M. PIERI |
| Mme FERRI-PISANI | à | Mme PASQUALAGGI |
| Mme GUERRINI | à | M. FERRARA |

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme PERES, M. COMBARET, M. TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 45 |
| Nombre de membres en exercice : | 45 |
| Nombre de membres présents : | 26 |
| Quorum : | 23 |

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 Septembre 2013

Délibération N°2013 /260

Mission de télésurveillance et mission de gardiennage et de sécurité. Lot 1 : mission de télésurveillance des bâtiments communaux et levée de doute. Autorisation de signer et d'exécuter le marché.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La présente consultation a pour objet une mission de télésurveillance et mission de gardiennage et de sécurité. La procédure initiale choisie est celle d'une procédure adaptée ouverte, passée en application des articles 30 et 77 du Code des marchés publics. Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE le 25 juin 2013. La date de remise des offres a été fixée au 18 juillet 2013 à 11h00.

Le marché est passé à bons de commande avec mini et sans maxi (article 77 du CMP).

La durée du marché est d'un an renouvelable trois fois pour une durée maximale de quatre ans.

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

| <i>Critères</i> | <i>Pondération</i> |
|--|--------------------|
| 1-Valeur technique appréciée au regard de la qualité du service de la solution technique de télésurveillance et des modalités de levée de doute (45%) et qualité des moyens dédiés (15%) | 60% |
| 2-Prix des prestations | 40% |

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 19 septembre 2013 a décidé d'attribuer, le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter le marché concernant la mission de télésurveillance et mission de gardiennage et de sécurité : Lot 1, mission de télésurveillance des bâtiments communaux et levée de doute à l'entreprise suivante:

Groupement solidaire SARL CORSE TELESURVEILLANCE / SARL SOCIÉTÉ DE SÉCURITÉ MÉRIDIONALE pour un montant minimum HT de 20 000 €/an et sans montant maximum

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Ouï l'exposé de Monsieur Paul Antoine Luciani, Maire-Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes

Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics (décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006) notamment les articles 30 et 77 du Code des marchés publics.

Vu l'arrêté municipal n°2011/885 du 3 mai 2011 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics

Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville qui dans sa séance du 19 septembre 2013 est chargée d'attribuer le marché, à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuses au regard des critères d'analyse des offres,
Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 septembre 2013.

AUTORISE EXPRESSEMENT LE MAIRE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

à signer et exécuter le marché concernant la mission de télésurveillance et mission de gardiennage et de sécurité : Lot 1, mission de télésurveillance des bâtiments communaux et levée de doute avec l'entreprise suivante:

Groupement solidaire SARL CORSE TELESURVEILLANCE / SARL SOCIÉTÉ DE SÉCURITÉ MÉRIDIONALE, pour un montant minimum HT de 20 000 €/an et sans montant maximum.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130930-2013_260-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2013